



## **CONVOCATION**

### **Assemblée Générale des COQS ROUGES 2024**

**Période du 01/09/2023 au 31/08/2024**

**Vendredi 7 février 2025 à partir de 18h00**

**Salle polyvalente Georges Lavergne**

**14 impasse Caillabet - 33000 BORDEAUX**

#### **ORDRE DU JOUR :**

- **Mot d'accueil du Président,**
- **Rapport moral de l'association,** lecture et approbation
- **Mot de la Directrice,**
- **Rapport d'activités,** présentation et approbation (copie jointe à la présente convocation)
- **Rapport financier,** présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2024
- **Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et les conventions réglementées,** lecture
- **Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/08/2024,** lecture et approbation
- **Renouvellement mandat du Commissaire aux Comptes,** présentation et approbation
- **Budget Prévisionnel 2024/2025,** présentation et approbation
- **Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans.**

#### **Article 11 : Généralités**

Les Assemblées Générales comprennent tous les membres de l'Association. Seuls les membres à jour de leur adhésion 30 jours avant la fin de l'exercice concerné disposent d'un droit de vote. Les membres mineurs âgés de moins de 16 ans sont représentés par leur représentant légal.

Les conditions de représentations sont définies le cas échéant dans le Règlement Intérieur Statutaire étant précisé qu'un membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs en sus du sien.

#### **Article 15 : Composition du Conseil d'Administration**

Est éligible au Conseil d'Administration toute personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- Être membre de l'Association depuis au moins 1 an.
- Être âgé d'au moins 18 ans au jour du vote.
- Être à jour de son adhésion 30 jours avant la fin de l'exercice précédent.

**Coqs Rouges - 14 Impasse Caillabet - 33000 Bordeaux**

**05 56 91 59 68 - [direction@coqsrouges.fr](mailto:direction@coqsrouges.fr)**

**[www.coqsrouges.fr](http://www.coqsrouges.fr)**



Les candidats à la fonction d'administrateur devront faire parvenir leur candidature au siège social au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale soit au plus tard le mardi 7 janvier 2025 à minuit.

Le Conseil d'Administration est élu et renouvelé en une seule fois tous les trois ans par l'Assemblée Générale Ordinaire électorale.

- **Questions diverses** (ne donnant pas lieu à une délibération).

**Gilles CHALIGNÉ**

Président

Déroulement :

**Emargement : 18h00 - Début à 18h30 - Fin à 20h30** suivi d'un pot de l'amitié

## POUVOIR

Je soussigné(e), .....ne pouvant être présent(e) à l'Assemblée Générale des Coqs Rouges du vendredi 7 février 2025, donne pouvoir à ..... pour m'y représenter et prendre part aux votes en mon nom.

Ce pouvoir doit-être en faveur d'un adhérent de l'association suivant l'article 11 des statuts ou laissé vierge mais signé.

Fait à....., le.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « **BON POUR POUVOIR** ».